



CREULLY SUR SEULLES

Réf : AM/TO 2023.083

DREAL NORMANDIE
Site de Caen
SECLAD - Pôle Evaluation Environnementale
1 rue du Recteur Daure
CS 60040
14006 CAEN Cedex 1

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER : N° PA 014 200 22 D0002
Déposé le : **16/12/2022** et complétée le **07/04/2023** et le **19/06/2023**
Demandeur : **SNC CREULLY LE GRAND CLOS 2**
représenté par Monsieur FLEURY Loïc
Nature des travaux : **création d'un lotissement de 28 lots**
Sur un terrain sis à : **LE GRAND CLOS à CREULLY SUR SEULLES (14480)**
Référence(s) cadastrale(s) : **200 ZH 50, 200 ZH 96**

Objet : Saisine avis de l'Autorité Environnementale
Référence dossier : PA 014 200 22 D0002

Madame, Monsieur,

En application des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de solliciter votre avis en votre qualité d'Autorité Environnementale concernant le dossier visé en objet. Cette consultation porte sur un projet de création d'un lotissement de 28 lots.

Le dossier comprend la demande de permis d'aménager et l'étude d'impact du projet.

Selon l'article R.122-7 du code de l'environnement, la formulation de votre avis interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de cette saisine, date dont vous voudrez bien m'informer par un accusé de réception à l'adresse mail suivante : a.martel@creully-sur-seulles.fr et en copie à sib@ter-bessin.fr

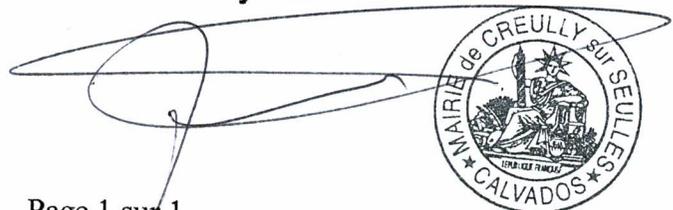
J'ai par ailleurs bien pris acte que l'avis de l'Autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'informations émises dans le délai sera mise en ligne sur votre site internet :

<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-de-l-autorite-environnementale-r315.html>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expressions de mes sincères salutations.

Fait à CREULLY SUR SEULLES, le 22 juin 2023

Le Maire,
Thierry OZENNE



Page 1 sur 1